

Brevet d'Études Professionnelles Agricole

Conseil - Vente

Le titulaire du **BEPA Conseil-Vente** informe, conseille, vend les produits de l'entreprise et travaille à la préparation de ceux-ci pour leur mise en rayon afin de les mettre en valeur.

Le BEPA est une certification intermédiaire qu'il est possible d'obtenir au cours du cursus du baccalauréat professionnel en classe de Première.



❖ Épreuves d'examen :

L'examen est composé de 2 ou 3 épreuves finales orales, pratiques et écrites où l'importance des connaissances techniques et professionnelles tient une place essentielle.

Épreuves	Coef.	Durée	Modalité	Nature
E1 Épreuve d'enseignement général	3	2h30	écrit	Sujet écrit composé de 2 ou 3 parties basées sur le français, l'histoire/géographie, les sciences économiques, les mathématiques, la physique-chimie et la biologie.
E2 Épreuve spécifique à la spécialité	3	Exposé 10 mn Entretien 20 mn	oral	L'épreuve a pour support 6 ou 7 fiches techniques établies par le candidat sur les activités technico-économiques de la production étudiée : une première fiche présente les éléments de contexte des activités et les autres fiches recensent des données et informations relatives à des situations de vente.
E3 Épreuve pratique spécifique à la spécialité	4	1h30 mn	pratique	L'épreuve se déroule en deux parties: - un jeu de rôle de mise en situation de vente de produits selon le support choisi ; - l'organisation d'un espace de vente (linéaire, tête de gondole, théâtralisation...). Le candidat utilisera sa connaissance des spécificités des produits pour organiser l'espace de vente en tenant compte des qualités de produits, des contraintes techniques, saisonnières... . À l'issue de chaque partie, un échange a lieu avec les examinateurs au cours duquel le candidat est amené à justifier et à argumenter ses choix.

❖ Stage

Lorsque vous passez pour la première fois le BEPA Conseil-Vente, vous devez obligatoirement effectuer un stage de minimum six semaines au sein d'une entreprise à dominante vente.

Par correspondance, toute latitude est laissée au candidat d'effectuer son temps de stage quand il le souhaite, en fonction de son activité professionnelle et des contraintes extérieures.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à demander conseil auprès de l'équipe pédagogique du C.N.E.A.C., car souvent, chaque situation est un cas particulier.

❖ Modalités de délivrance du Bepa

Le diplôme est délivré aux candidats qui ont obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves affectées de leurs coefficients.

❖ Conditions et modalités de redoublement

Candidat(e) ajourné(e) à l'examen, vous pouvez conserver, à votre demande et dans la limite des 5 sessions suivant la première à laquelle vous vous êtes présenté(e), les notes égales ou supérieures à 10 sur 20.

Une épreuve dont la note est inférieure à 10 sur 20 ne peut pas être conservée et doit être obligatoirement repassée.